YERRES

REÇU LE
- 6 JUIL. 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Secrétariat Général
N° tél. : 01.69.49.76.31
N/Réf. : NDA/MR/CD

Arrêté n° 99/102
(série A)

OBJET : Délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean-Paul ROBERT, cinquième Maire-Adjoint

Le Député-Maire de la commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-18 et L 2122-20 relatifs aux conditions générales d'exercice des attributions,

VU l'arrêté n° 97/88 (série A) en date du 29 avril 1997 accordant à Monsieur Jean-Paul ROBERT, cinquième Maire-Adjoint, délégation pour toutes les questions relatives au développement économique,

CONSIDERANT que Monsieur Jean-Paul ROBERT accepte, outre sa délégation relative au développement économique, des attributions nouvelles portant sur l'artisanat et le commerce,

ARRETE

Article 1er : l'arrêté n° 97/88 (série A) du 29 avril 1997 susvisé est abrogé.

Article 2 : Monsieur Jean-Paul ROBERT, cinquième Maire-Adjoint est désormais délégué pour toutes les questions relatives au développement économique, à l'artisanat et au commerce.

Article 3 : En cette qualité, il aura pouvoir de signer toutes correspondances et pièces administratives se rapportant à ses attributions.

Article 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et ampliation sera transmise à :
- Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement d'Evry,
- Monsieur le Trésorier Principal de Brunoy, Receveur Municipal,
- l'intéressé.

Fait à Yerres, le 5 juillet 1999

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE